

Image not found or type unknown



Retour dans l'entreprise apres congé parental

Par **kundalina**, le **13/11/2008** à **13:42**

Je n'ai pas été réintégré à mon poste initial apres mon congé parental , maintenant j'ai un poste payé pareil avec des horaires d'internat et pas d'externat comme le prévoit mon contrat (celà ne necessite pas de changement de contrat) et beaucoup moins de responsabiilté et des hoaires d'internat sans nuit.

Ma directrice peut elle faire de moi ce qu'elle veut à partir du moment où je suis payée pareil